

L'église Abbatiale de Payerne

Autor(en): **Naef, Théodore**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **29 (1921)**

Heft 6

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-23658>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ÉGLISE ABBATIALE DE PAYERNE

AVANT-PROPOS

Il nous a paru intéressant, au moment où l'on entreprend, enfin, des travaux de restauration à l'église de Payerne, de transcrire, ici, quelques notes sur ce vénérable témoin de notre histoire.

Ces notes, il faut bien le dire dès l'abord, datent, déjà, de quelques années. Il se peut donc, fort bien, que les travaux en cours infirment quelques-unes de nos hypothèses, comme il se peut, au contraire qu'ils les viennent corroborer et leur donner quelque poids. Quoiqu'il en soit, nous tenons à constater, d'emblée, que les moyens d'investigations que nous avons, alors, à notre disposition, étaient fort insuffisants. Aussi bien, les propositions que nous allons formuler ici, n'ont-elles nullement, — quoique nous ne les ayons, certes, pas échafaudées sans une apparence de raison, — la prétention de trancher une question définitivement et sans appel, de clore un débat. Trop heureux au contraire, si elles pouvaient contribuer à le rouvrir ; à raviver, peut-être, l'intérêt que doit susciter un monument de cette importance et de cette valeur, et que quelques-uns lui ont porté... autrefois.

Notre but était, à ce moment, de faire une étude générale de l'art roman dans l'ancien diocèse de Lausanne. L'heure des analyses, des « contributions » nous semblait passée, il était temps, pensions-nous, d'arriver à une synthèse. Il n'en restait pas moins, que, pour bien connaître l'ensemble, il fallait ne rien ignorer du détail. Et c'est par là que nous voulions commencer, que nous allons commencer. Or, de cette sorte de trilogie que forment Payerne, Grandson et Romainmôtier, la première, jusqu'ici, avait été plus ou moins laissée dans l'oubli. Nul, à part Rahn, ne s'en était vraiment préoccupé.

cupé. Et encore n'a-t-il pas pu pousser bien avant ses recherches ; le temps lui a manqué pour mener à chef son travail.

Ainsi donc, s'il nous arrive, au cours de ces lignes, de nous trouver en contradiction avec lui, il ne faudra pas en déduire que nous mésestimions son œuvre ou que notre intention soit, tout uniquement, de la démolir : loin de là. Nous sommes très persuadés, au contraire, qu'un esprit aussi clairvoyant que le sien n'eût pas manqué de tirer, d'un examen approfondi de la question, des conclusions qui semblent s'imposer. Quoiqu'il en soit un fait demeure : c'est que l'église de Payerne nous propose un certain nombre de problèmes fort attrayants, et nous voudrions, tout en nous bornant à cela pour l'instant, essayer, puisque les circonstances leur donnent un regain d'actualité, d'en trouver la solution.

Il faut bien en convenir : quand on étudie les monuments du pays, l'on s'aperçoit d'emblée, quelque soit d'ailleurs la période qui nous puisse occuper, qu'il n'y a, chez nous, que des édifices de second ordre, à condition toutefois de ne pas donner à ce terme, un sens trop péjoratif. Pas plus, en effet, que nous n'aurons à l'époque gothique, par exemple, d'équivalent à une cathédrale de Chartres ou d'Amiens — dirions-nous encore, hélas, de Reims ? — il n'existe, pour la période précédente, de correspondant à un Paray le Monial, à un Vézelay, ou à une Notre-Dame la Grande de Poitiers.

En rechercher ici les raisons, peut-être multiples, sortirait des limites que nous nous sommes imposées.

Ce qu'il faut bien dire, néanmoins, c'est que l'indépendance artistique ne va guère sans l'indépendance politique : privilège qui, trop longtemps, fit défaut au Pays de Vaud ; c'est que, surtout, pas plus à ce moment qu'à aucun autre, nous n'avons eu, chez nous, un centre artistique capable de modifier un style d'une manière sensible, de lui donner une physionomie nettement personnelle, susceptible, en un mot,

de mériter, à un degré quelconque, le nom d'école. Tout nous venait du dehors. Nous aurons ainsi, dans une certaine mesure, l'explication de cette pauvreté architecturale et ornementale de nos églises. A un seul moment, le Pays de Vaud fut le centre d'un royaume, et, précisément, il est vrai au moment où commençait à fleurir le style roman. Mais il a fallu aussi, qu'à cette heure-là, justement, nous fussions réduits en état de vasselage, quant à l'art, et de par le fait même des souverains, comme nous le verrons.

Il serait logique de penser que, dans de telles conditions, le style roman fût, chez nous, purement et simplement, celui de la patrie de ses importateurs. Or il n'en va point ainsi. Nous dirons tout à l'heure pourquoi.

Ces constatations ne signifient nullement, bien entendu, qu'il faille mépriser ce qui nous a été conservé. Si modestes qu'ils puissent être, ces monuments doivent nous être chers à plus d'un point, et sont intéressants sous plus d'un rapport. En eux-mêmes, tout d'abord, ils auront toujours quelque valeur. Bien plus, ils nous permettent de nous rendre compte de ce que fut, chez nous, le mouvement artistique, à l'une des périodes les plus fécondes qui soient. Bon nombre de ces constructions, heureusement, sont parvenues jusqu'à nous, assez intactes, malgré les déprédations inévitables du temps et des hommes, ou, tout au moins, assez compréhensibles pour nous charmer.

Notre contrée, sous ce rapport, est assez bien dotée.

Les nombreuses relations que ses habitants entretenaient, en effet, avec les pays avoisinants, particulièrement la Bourgogne cis-jurane, soit à cause des affinités de race, soit pour tout autre motif, devaient, tout naturellement, inciter les moines de Cluny, ces grands propagateurs de toutes les formes de la civilisation, à venir s'installer chez nous. Tous les y poussait. Il n'est pas jusqu'aux souverains mêmes qui

n'aient, dans une large mesure, contribué à cette immigration. N'est-ce pas en effet Adélaïde, — sœur du roi de Bourgogne Transjurane Rodolphe I^{er} — qui, ayant reçu de lui, en toute propriété, le couvent de Romainmôtier, le remet, en 929, entre les mains de Odon, abbé de Cluny, « à la condition expresse de le réformer » spécifie-t-elle, ayant remarqué les mœurs relâchées, et bien peu dignes d'un tel lieu, qui s'y étaient implantées. Romainmôtier perdit d'ailleurs, à cette occasion et définitivement, son rang d'abbaye, pour devenir le premier prieuré de l'ordre sur le territoire de la Suisse actuelle.

Il ne faudrait cependant, pas croire, comme nous l'avons dit plus haut, que le style roman fut, chez nous, purement bourguignon. Il est composite pour deux raisons, la première est que nos monuments sont, en thèse générale, antérieurs à l'époque où l'architecture bourguignonne, définitivement formée au XII^{me} siècle, seulement, prendra une physionomie qui lui soit réellement propre, et se placera au premier rang parmi les écoles françaises. Enfin, il s'est produit pour notre pays, le même fait que dans tous les territoires — en France, l'Artois, notamment, — qui se trouvent au point de contact de plusieurs tendances : diverses influences se font sentir. Ce n'est pas impunément que nous avons des frontières communes avec les pays germaniques. L'école, au si prodigieux essor, qui se forma sur les bords du Rhin, à la suite de la renaissance fugitive due aux efforts de Charlemagne, ne sera pas sans avoir une répercussion chez nous. N'étions-nous pas, de plus, placés sur une voie de communication toute tracée entre cette civilisation du Nord, et cet autre grand centre artistique, du versant méridional des Alpes, la Lombardie, dont les « maçons » devaient aller si loin porter les méthodes décoratives, et qui compte, à nos portes, des représentants si typiques.

L'église abbatiale de Payerne.

Il est assez difficile il est vrai, de se faire une idée exacte, à l'heure actuelle, de ce que fut, en ses jours de prospérité, la plus grande ¹ de nos églises romanes. Car non seulement la fondatrice, Berthe de Bourgogne, — probablement ² — la dota largement, mais ses enfants et continuateurs : le roi Conrad le Pacifique et l'impératrice Adélaïde, loin de se borner à exécuter strictement les vœux de leur mère, ajoutèrent encore de nombreuses donations aux siennes. Plus tard, aussi, les empereurs et les papes confirmèrent ces possessions, si bien qu'elles finirent par s'étendre jusque bien au-delà des frontières de la Transjurane, en Alsace ³ et ailleurs.

Mais il semble bien qu'on n'ait pas eu aux époques suivantes, pour ce monument, tout le respect qui se devait. Le mauvais exemple fut je crois donné par les Bernois. Mais notre génération porte, elle aussi, sa lourde part de responsabilité. L'église à l'heure actuelle sert de tout au monde, grenier, caserne, etc. mais pas de sanctuaire. Et nous songeons tout particulièrement en écrivant ces lignes aux dégâts, probablement irréparables, causés à ces splendides fresques que Jean de Grailly ⁴ fit peindre dans l'absidiole sud, dont il

¹ Rahn (l'église abbatiale de Payerne) donne comme dimensions : longueur totale 65 m. 80, sans la Tour 57 m. 75, largeur du transept 25 m. 65, largeur de la nef : maximum 16 m. 60, minimum 14 m. 50.

² Hidber (Schw. Urkunden register) et M^{lle} Reinhardt (die Cluny acenser Architectur) disent douteux. On peut néanmoins, jusqu'à plus ample informé, considérer Berthe comme ayant tout au moins eu l'idée première de fonder à Payerne un monastère de Bénédictins de la stricte observance. Cf. Rahn page 8, et un document (du mardi, Kalendes d'Avril 962) dans les archives de Fribourg, collection Gremaud, N° 36.

³ A Huttenheim, Colmar, etc. Voir div. documents, entre autres *Archives canton. vaudoises*, inventaire bleu, N° 1205, et *Arch. de l'Etat de Fribourg* : Payerne.

⁴ Jean de Grailly (Grilly) Sacristain de Payerne en 1432. Administrateur vicaire général de 1445-1450.

avait fait sa chapelle particulière. Bien sûr l'ensemble demeure intact autant qu'on pouvait l'espérer après tant de siècles. Chaque jour qui passe néanmoins, aidé par l'incurie des hommes, lui enlève quelque chose, le dégrade et l'appauvrit davantage. Il serait grand temps d'y songer. Ce qui nous en reste nous affirme qu'elle vaut mieux que le triste sort qu'on lui fait.

I

Des phases constructives.

Dans son étude sur l'église de Payerne¹, Rahn, à qui l'on doit, d'autres parts encore, de si remarquables travaux sur nos édifices religieux en Suisse, s'exprime à son sujet en ces termes : « Si l'on pouvait supposer qu'il reste encore quelque chose de l'église primitive, on ne pourrait songer qu'à cette tour » — la tour occidentale, dite de Saint-Michel — et plus loin : « Il suffit de jeter un coup d'œil sur l'édifice pour se convaincre que la tour et la nef n'ont pas été conçues et exécutées d'un seul et même jet ; tout doute à cet endroit est impossible ». Sur ce point Rahn a raison, bien certainement. Mais à une condition, toutefois, c'est pensons-nous, de renverser, du tout au tout, sa proposition. Quelle que soit, en effet, l'autorité qui s'attache, en général, à ses jugements il est impossible, vraiment, de se ranger ici, sans autre, à ses conclusions. Pour nous, loin d'avoir été construite avant le vaisseau central — *original* — la tour est, au contraire, une adjonction très postérieure, contemporaine à peu près, du chœur. La nef, elle par contre, serait, en partie du moins, comme nous le verrons par la suite, le seul vestige qui nous ait été conservé du sanctuaire primitif.

C'est ce que nous allons essayer de démontrer.

¹ Cf. *op. cit.*

Si de la place qui se trouve au nord, et qui permet une vue d'ensemble de cette façade, on examine l'édifice, on s'aperçoit, dès l'abord, que l'appareil présente un manque total d'unité. Il est de natures très différentes dans la nef, le transept ou d'autres parties. Celui de la nef se compose d'un amas hétéroclite de pierres de toutes espèces et de toutes dimensions, souvent entremêlées de briques, formant une masse trapue et lourde. Il semble bien que l'on n'ait eu là d'autre but que de construire un mur solide, sans qu'il s'y soit mêlé aucun souci d'ordonnance et d'esthétique. Le tout est, aujourd'hui encore, recouvert d'un crépissage, probablement dû à la truelle des Bernois.

Celui du chœur, de l'abside et des absidioles, identique à part quelques petits détails à celui de la tour occidentale, est absolument différent. Il est formé de petits blocs de calcaire jaunâtres, exactement taillés, et soigneusement disposés en assises horizontales. Ces pierres, d'ailleurs, ont été empruntées aux ruines romaines d'Avenches.

Seul le plein des murs, au surplus, est construit de cette manière, les angles sont en pierres dures façonnées, de même que les bases et les assises supérieures, sur lesquelles s'appuient les toits. Dans la tour, ces assises, qui sont en « molasse » sont un remaniement très postérieur. A partir de la hauteur des fenêtres, dans l'abside, on a fait usage, aussi, de petits morceaux de tuf taillés sur le même modèle ; le tout a une unité d'apparence qui fait, vraiment, une excellente impression.

Il n'est pas impossible, au surplus, que ce ne soit pas, uniquement, pour donner plus de stabilité à l'édifice que l'on ait employé la pierre de taille au retour des murs, mais qu'il y ait là, également, un jeu de couleurs, volontairement marqué, entre cette teinte très sobre et neutre, et le jaune, souvent rougeoyant, du matériel romain. L'intérieur offre

un ensemble extraordinairement complexe et surprenant. Le vaisseau central est bâti avec une irrégularité, une incohérence, un laisser-aller devrait-on dire vraiment prodigieux. Les espaces qui séparent entre eux les pilliers, notamment, varient considérablement, de 3 m. 90 à 3 m. 60, le plan de cette partie, en général, du reste ne saurait en aucune façon servir de modèle.

La largeur de la nef, par exemple, qui est de 16 m. 60 environ du côté du transept, n'est plus à l'extrémité opposée que de 14 m. 50 à peu près. Pour quelle raison ! C'est là un problème que, dans l'état actuel de nos connaissances, il est absolument impossible de résoudre. Il y aura encore bien d'autres points, par ailleurs, sur lesquels nous ne serons exactement renseignés, que le jour où l'on aura entrepris des fouilles systématiques et minutieuses dans l'église. Est-ce là un simple défaut de construction ! Y a-t-il réellement dans cette forme, ainsi que le voudrait Blavignac¹, un symbole volontairement exprimé ! hypothèse assez peu séduisante, d'ailleurs, ou bien encore ce rétrécissement a-t-il été imposé, au moment de la construction, soit par la nature du terrain, soit par telle autre circonstance dont nous ne nous rendons pas compte ? Impossible encore une fois de trancher nettement la question ; une constatation s'impose, à tout le moins, c'est que l'église de Payerne n'est pas seule de son espèce. Nous voyons qu'en France, par exemple, celle de Preuilley sur Claise (Indre et Loire²) et celle de Saint-Savin (Vienne³) présentent des anomalies assez semblables. Ce qui nous permet de supposer que la première hypothèse pourrait bien être la bonne, tout simplement. Car, pour nous,

¹ Blavignac, *Hist. de l'archit. sacrée du IV^e au X^e s. dans les anciens évêchés de Lausanne, Genève et Sion.*

² V. [Enlart], *Manuel d'archéol. française*, t. I, p. 230.

³ V. André Michel, *Hist. de l'art.*, I 2, p. 462, fig. 220.

celle de Rahn, qui voudrait que l'on ait rétréci le vaisseau pour le ramener aux dimensions de la tour Saint-Michel, tombe d'elle-même : puisque, comme nous l'avons dit, cette tour est postérieure à la nef, à notre sens. Quoiqu'il en soit, les parties nettement primitives de ce morceau sont bien certainement l'œuvre d'un architecte à qui ont dû faire défaut, tout au moins, des exemples de valeur dont il eût pu, à la rigueur, s'inspirer. Autrement dit, un contemporain des origines de l'art.

L'impression que fait le chœur est toute différente. Certes c'est bien là, encore ainsi que le dit excellemment Rahn : « une œuvre de forces tout à fait provinciales ». Mais quel progrès, cependant, incontestable ! Il y a là un sens beaucoup plus sûr des proportions, une ordonnance très claire et très simple. On a le sentiment très net que non seulement l'architecte n'a pas essayé de faire plus que ce dont il se sentait capable, mais qu'il a rempli, aussi, toutes les obligations qu'il s'était imposées. Il est évident, par la seule comparaison avec le reste de l'édifice, qu'on se trouve en présence d'une œuvre postérieure de bien des années. On arrive à la même certitude encore, en prenant un autre chemin : c'est-à-dire si l'on compare les diverses parties de l'église non plus entre elles seulement, mais avec celles — clunisiennes elles aussi — de Romainmôtier.

Les nefs de Payerne et de Romainmôtier sont, de par leur aspect, de par leur construction, de par leurs défauts même, devrait-on dire, des œuvres assez sensiblement contemporaines. C'est bien la même ignorance de la ligne droite et de la perpendiculaire, ou la même incapacité de s'en servir. C'est bien le même appareil, irrégulier, massif, — plus accentué encore dans la seconde — qui est en effet celui de cette époque, proche encore de la barbarie, où, pas plus que les autres maisons, les couvents n'étaient à l'abri du pillage et des

menaces des envahisseurs, et devant songer à leur sécurité, tenaient de la forteresse ; où la question solidité, enfin, primait la question esthétique.

Or M. Albert Naef, dans son étude sur les phases constructives de Romainmôtier, place cette partie de l'édifice : vers le milieu du X^{me} siècle, soit peu de temps après que Cluny en fut devenu propriétaire et en eut entrepris la reconstruction. Nous avons vu que c'était exactement en 929.

Payerne ayant été, elle, fondée en 962 probablement, est-ce à dire que ce soit à ce moment précis qu'il faille placer l'édification de l'*ensemble* du vaisseau central ? Nous ne le pensons pas, puisque, dès le début, nous avons émis l'opinion que ce n'était qu'une partie seulement de ce morceau que l'on pouvait considérer comme ayant appartenu au sanctuaire primitif.

A étudier cette nef, à l'examiner d'aussi près que le permet le badigeon qui la recouvre — et la dépare, — on acquiert très vite, en effet, la conviction qu'il y a là deux phases de construction bien distinctes. Il est impossible, par exemple, de tenir les piliers actuels pour une œuvre du X^{me} siècle. Leur forme seule suffit à témoigner d'une époque beaucoup plus avancée et savante. De même aussi les voûtes d'arrêtes couvrant les bas-côtés. Enfin, la paroi méridionale — dont on n'aperçoit qu'une partie minime — est bâtie avec plus de correction, et son système semble se rapprocher bien plutôt de celui du transept et des parties plus récentes.

La solution, dès lors, apparaît comme devant être la suivante : le plan actuel de l'édifice, de la tour occidentale — non comprise — jusqu'à un certain point que nous verrons tout à l'heure, quand nous étudierons le transept et le chœur, est encore celui prévu primitivement ; le mur nord également date des origines : soit les dernières années du X^{me} siècle approximativement. Quand aux piliers, et au mur

méridional ils ont été l'objet à une époque postérieure d'un remaniement sérieux, les premiers même d'une reconstruction complète, *mais sur l'emplacement* des anciens : les assises inférieures pas plus que celles des murs n'ont été touchées. Si nous poursuivons, maintenant, notre comparaison entre les deux églises, nous voyons qu'il existe à Romainmôtier un narthex qui fut ajouté au XI^{me} siècle.

Ici encore l'appareil n'est point, tant s'en faut, identique à celui des parties les plus récentes de Payerne. Mais ce sont déjà les petites pierres, soigneusement équarries pour la plupart, et employées avec passablement plus de jugement et d'habileté, un travail plus soigné et plus consciencieux. C'est bien une pensée plus expérimentée et qui, vraisemblablement, inspira l'autre qui a élevé ces murailles. Nous trouvons d'ailleurs, à maintes reprises, dans le pays des murs conçus dans le même esprit. Ce mode de construction, dont les Romains ont peut-être donné l'idée, et fourni parfois le matériel, et dont on dut, très tôt aussi, reconnaître la valeur architectonique et esthétique, semble avoir fait école. Nous en aurions des variantes nombreuses, et améliorées, mais toutes incontestablement inspirées de la même source, dans plusieurs églises du diocèse : Grandson, Saint-Sulpice, Neuchâtel, Meyriez. Mais reprenons notre sujet.

De ce rapprochement entre le chœur de Payerne et le narthex de Romainmôtier, il résulte que le premier est une œuvre notoirement postérieure. On en trouve la certitude non seulement dans la supériorité de l'appareil, mais encore dans la différence très grande entre les deux décorations, tant intérieures qu'extérieures. Romainmôtier, en effet, ne possède dans ce narthex aucun chapiteau sculpté. Ils sont simplement ornés — et le mot même paraît bien présomptueux pour qualifier pareil travail — de lignes en creux ondoyantes, zigzagantes, sans aucune prétention : ce sont les

motifs de l'ornementation la plus primitive qui se puisse imaginer, parfaitement dignes des époques les plus barbares, les plus ignorantes, les plus fermées à toute espèce d'art. Il est réellement surprenant, ce contraste entre le progrès, si sensible, marqué dans la science de la construction, et la pauvreté en sculpteurs, si modestes soient-ils, que semble révéler cet état de choses. Il est vrai que la décoration extérieure vaut mieux. Elle témoigne d'un essai, un peu timide encore, mais caractéristique néanmoins, de l'ornementation d'une façade de grandes dimensions.

Mais combien cette tentative est plus visible à Payerne ! plus sérieuse, qu'il s'agisse des corniches à modillons sculptés et des colonnes de l'abside ou des chapiteaux de l'intérieur. Ici, quelque maladroitement que soient ces ébauches, quelque simpliste et gauche qu'en soit la facture, il devient sensible que l'on n'est plus en présence d'une décadence. Loin de là. C'est un commencement modeste, mais c'est un pas en avant ; c'est une étape, aussi, entre Romainmôtier et Neuchâtel ou Grandson, qui nous révéleront l'arrivée ici de sculpteurs, sinon étrangers, ayant eu du moins l'occasion de travailler dans des ateliers du dehors, et d'y acquérir une instruction artistique et une technique moins élémentaires. Il semble bien, donc, à considérer ces faits — supériorité dans la construction et l'ornementation — que l'on puisse en toute sécurité, en conclure que le chœur de Payerne est une œuvre beaucoup plus récente que le narthex de Romainmôtier. Car comment accepter l'idée d'un retour en arrière ! et d'une régression aussi formidable que celle qu'il faudrait envisager pour pouvoir accepter l'hypothèse contraire ; pour les considérer même comme contemporains. Cela s'accorderait bien mal avec ce que nous savons de cette époque, de ce XI^{me} siècle, où « le monde » nous dit Raoul Glaber, « le monde commençait à se vêtir d'une blanche parure

d'églises ». Ce point acquis, nous allons reprendre, en procédant de la même manière, en en tirant des conclusions de même allure, la comparaison, entre elles, des diverses parties de l'église de Payerne.

Nous avons noté, déjà, la ressemblance frappante, la similitude d'appareil, devrait-on dire, entre l'abside et la tour occidentale. Or, pour se ranger aux conclusions de Rahn, pour les regarder comme définitives, il faudrait admettre deux choses, tout d'abord : que l'on construisait, dans les dernières années du X^{me} siècle, exactement de la même manière qu'au début du XII^{me} siècle ce qui est déjà bien difficile.

Il faudrait admettre aussi, ce qui est bien plus impossible encore : qu'après avoir élevé la tour occidentale à Payerne, on aurait abandonné le procédé employé, et qui avait donné de si bons résultats, et ce pour le reprendre, textuellement, plus d'un siècle après, au moment où, pour agrandir le sanctuaire, on reconstruisit les parties orientales.

A considérer les rapports étroits entre les deux appareils, on est donc fondé à qualifier de constructions contemporaines l'abside et la Tour Saint-Michel. Si d'autre part, nous avons réussi à prouver que les parties anciennes du vaisseau central sont bien antérieures à cette même abside, il en résulte nécessairement qu'elles sont également antérieures à la Tour Saint-Michel.

Ce à quoi nous voulions arriver.

Nous dirons, une autre fois, à quelle époque exactement, non plus relativement entre elles, il faut, pensons-nous, fixer la construction des diverses parties de l'église de Payerne.

Théodore NAEF.
